Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900773-20251211-CM2507014-DE

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/25-07014

Date d'envoi de la convocation : 5 décembre 2025

Nombre de membres en exercice = 12
Présents = 10
Votants = 12

RÉUNION DU 11 DECEMBRE 2025

Convention financière avec Tourisme Côte Des Légendes : Participation à l'acquisition et au fonctionnement de compteurs de fréquentation

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit-heures-trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.
Étaient présents : Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Mickaël CONQ, Renée GALL, Laurence GUERINET, Jérémy JAFFRES, Gérard LE GUEN, Maud LE QUÉRÉ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, formant la majorité des membres en exercice.
Excusés et représentés : Marie-Michelle LORGERÉ et Jérémy JAFFRÈS donnant respectivement procuration à Herveline CABON et Gérard LE GUEN.
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Madame Renée GALL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Joël PASCOËT, conseiller délégué à l'Environnement, rappelle que dans le cadre de la création de la Réserve Naturelle Régionale « Marais, dunes et baies de Guissény », la Commune, gestionnaire de la Reserve Naturelle Régionale, des terrains du Conservatoire du littoral et du site Natura 2000 « GUISSENY », souhaite améliorer la connaissance de la fréquentation humaine sur cet espace naturel. À cette fin, deux dispositifs de comptage automatique des visiteurs ont été installés en 2025 : un compteur bidirectionnel (piétons) sur la digue du CURNIC, sur le sentier côtier et un compteur multiusages bidirectionnel (piétons, vélos, cavaliers) dans le marais du CURNIC.

Tourisme Côte Des Légendes (TCDL), souhaitant mieux connaître la fréquentation sur son territoire, propose de participer à l'acquisition de ces deux compteurs. La dotation annuelle de la Région Bretagne couvrant une partie des coûts, le solde restant sera réparti entre la Commune et TCDL, selon les modalités financières suivantes :

Acquisition et installation	Montant HT	Montant TTC	%
Dotation RNR Région Bretagne	4 668,00 €	5 602,00 €	52 %
Commune de Guissény	2 700,00 €	3 240,00 €	30 %
Tourisme Côte des Légendes	1 667,00 €	2 000,00 €	18 %
TOTAL	**9 035,00 €**	**10 842,00 €**	**100,00 %**

Il est prévu pour les années 2026, 2027 et 2028, un soutien financier de TCDL à travers la prise en charge d'une partie des frais d'abonnement (télétransmission, logiciel d'analyse en ligne), selon la répartition suivante :

Frais d'abonnement annuel	2026	2027	2028	%
Dotation RNR Région Bretagne	504 €	504 €	504 €	50 %
Commune de Guissény	252 €	252 €	252 €	25 %
Tourisme Côte des Légendes	252 €	252 €	252 €	25 %
TOTAL	**1 008 €**	**1 008 €**	**1 008 €**	**100,00 %**

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900773-20251211-CM2507014-DE

Monsieur Joël PASCOËT, rapporteur entendu

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 12 voix pour.

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention avec Tourisme Côte Des Légendes (TCDL), ainsi que toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de Tourisme Côte Des Légendes, selon le plan de financement ci-dessus.

À Guissény, le 11 décembre 2025

Pour extrait conforme au registre,

Le maire,
Raphaël RAPIN

MAIRIE DE GUISSENY
29880

La secrétaire de séance,
Renée GALL